

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00693

Numéro SIREN : 834 032 377

Nom ou dénomination : UXELLO ILE DE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2023 sous le numéro de dépôt 14865

**UXELLO Ile de France**  
**Société par actions simplifiée au capital 2 600 000 euros**  
**Siège social à : 11-13 avenue Louis Blériot – ZAC des Epineaux**  
**95740 FREPILLON**  
**RCS PONTOISE 834 032 377**

-----

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 1<sup>er</sup> septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
le premier septembre,

**LA SOUSSIGNEE**

La société **Tunzini Protection Incendie**, société par actions simplifiée au capital de 4 500 000€, dont le siège social est à FREPILLON (95740), ZAC des Epineaux, 11 Avenue Louis Blériot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le n° 384 989 232,

Représentée par M. Emmanuel DUNAT en sa qualité de Président,

Agissant en qualité d'associé unique (l'« **Associé Unique** ») de la société **UXELLO Ile de France**, société par actions simplifiée au capital de 2 600 000 euros, dont le siège social est situé 11-13 avenue Louis Blériot – 95 740 FREPILLON, identifiée sous le n° 834 032 377 RCS de Pontoise (la « **Société** »),

En présence de Monsieur Bruno FRANCISCO

Connaissance prise des documents suivants :

- Les statuts de la société,
- La copie des lettres adressées à l'Actionnaire Unique et au Commissaire aux Comptes,
- Le courrier de démission de Monsieur Frédéric DRAILLARD,
- Le texte des projets de résolutions,

- Déclare que PriceWaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoqué est absent et excusé,

Rappelle qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après reproduit :

- Nomination de Monsieur Bruno FRANCISCO au poste de Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour les formalités

Puis adopte les décisions suivantes :

**PREMIÈRE DECISION**  
**Nomination d'un nouveau Président**

L'Associé Unique,

- prend acte de la démission de Monsieur Frédéric DRAILLARD, de ses fonctions de Président à compter de ce jour,

gr.

- décide de nommer en remplacement en qualité de Président, à compter de ce jour pour une durée illimitée, Monsieur Bruno FRANCISCO, demeurant 14 bis rue des Beauvettes 95370 MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Conformément à l'article 16 des statuts, Monsieur Bruno FRANCISCO disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des attributions que la loi ou les statuts attribue à le ou les Associés.

Il est expressément convenu que Monsieur Bruno FRANCISCO exercera le mandat de Président sans qu'aucune rémunération ne lui soit attribuée à ce titre, mais qu'il se fera rembourser de ses frais professionnels sur présentation de justificatifs.

Monsieur Bruno FRANCISCO accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou incompatibilités susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

## **DEUXIÈME DECISION**

### **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales**

L'Associé Unique confère en tant que de besoin, tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie et d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales consécutives.

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et le Président, puis consigné sur le registre des décisions.

**Pour copie certifiée conforme**

**Le Président**

Monsieur Bruno FRANCISCO

